**CONSIGNES AUX MEMBRES DU JURY DE L’EPREUVE E5**

 **NOTE DE SYNTHESE**

**RAPPELS SUR LE DEROULEMENT DE L’EPREUVE**

* Exposé du candidat 20 min / entretien avec le jury 25 min

⇨ Respecter les 25 minutes de questionnement même si le candidat n’a exposé que pendant 10 min.

* La partie écrite est évaluée coef 1 alors que la partie orale est évaluée coef 3 conformément à la grille d’évaluation

⇨ La note de synthèse se compose de 10 pages hors annexes

* Le jury est composé de 3 membres :
* Un professeur de biotechnologies
* Un professeur d’éco-gestion
* Un professionnel

⇨ Chacun des membres participent à l’évaluation en posant des questions et en émettant un avis sur la maîtrise des critères d’évaluation attendus. Les interventions entre les membres de la commission sont équitablement réparties.

* 1h30 par demi-journée est consacrée à lecture des dossiers :
* Suite à cette lecture une liste de questions est préparée mais pourra être complétée lors de l’entretien

⇨ Les questions posées doivent correspondre à un niveau BAC+2 et de difficulté progressive afin de mettre à l’aise le candidat.

* Les documents ne doivent pas être annotés, ni conservés par un des membres du jury.

⇨ **Ils sont rendus aux candidats à la fin de l’entretien**.

**COMPETENCES EVALUEES**

**A6** Suivre et contrôler la prestation selon les termes d’un contrat

**B1** Repérer les exigences réglementaires et normatives applicables à l’organisation

**B4** Elaborer et mettre en œuvre les plans d’actions correctives, préventives ou d’amélioration et évaluer les résultats

**B5** Réaliser un audit interne et en rendre compte

**C3** Conduire un entretien en situation professionnelle

**Le jury attend donc dans cette épreuve :**

* L’analyse d’une situation de départ, un diagnostic
* L’appui règlementaire le cas échéant
* La proposition d’améliorations cohérentes, de solutions correctives, pertinentes au regard de la problématique énoncée
* La justification des propositions énoncées
* La mobilisation de connaissances scientifiques et techniques
* Une maîtrise satisfaisante de la langue française
* Une aptitude à la communication et au dialogue

Pour les critères d’évaluation relevant de l’expression communication, les déclinaisons sont précisées dans le tableau suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Expression Communication****ECRIT** | **I**nsuffisant | Nombreuses erreurs d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. |
| **A**cceptable | Lecture aisée, mais comporte encore quelques erreurs d'orthographe et de syntaxe. |
| **M**aîtrisé | Clairement rédigé, lecture fluide, sans faute. |
| **Expression Communication**Exposé | **I**nsuffisant | Prononciation défaillante, hésitations, langue non maîtrisée. |
| **A**cceptable | Prononciation correcte du lexique spécialisé, s'exprime par une succession de phrases simples. |
| **M**aîtrisé | S'exprime de façon claire et détaillée sur son sujet de spécialité. |
| **Expression Communication**Entretien | **I**nsuffisant | Difficile à suivre, échange très limité. La communication repose sur l'aide apportée par l'examinateur. |
| **A**cceptable | Possède les outils linguistiques lui permettant d'échanger de façon assez fluide, repose sur l'aide apportée par le jury. |
| **M**aîtrisé | S'implique dans l'échange, fait comprendre ses opinions même si ses interventions sont brèves ; s'autocorrige éventuellement. |